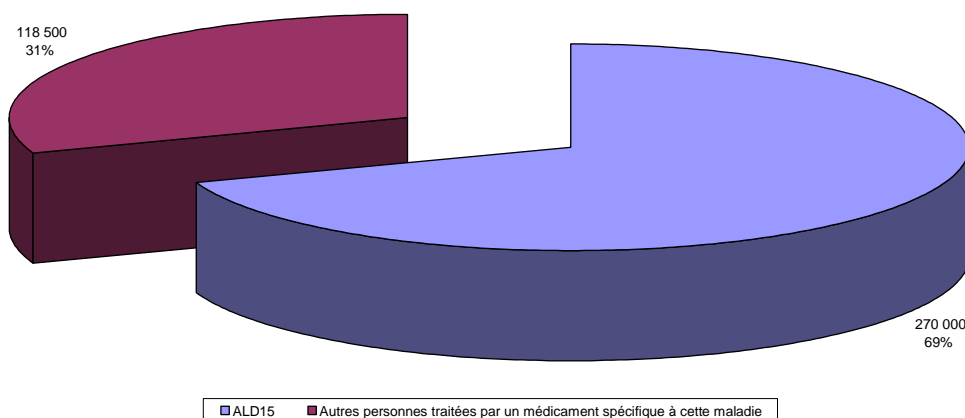


Indicateur n° 7 : Nombre de personnes suivies pour la maladie d'Alzheimer.

Nombre de personnes âgées de 60 ans et plus suivies pour la maladie d'Alzheimer et les maladies apparentées en 2007



Source : HAS, CNAMTS, MSA, RSI ; calculs INVS.

La maladie d'Alzheimer et les maladies apparentées constituent une forme particulière de perte d'autonomie, dans laquelle les facultés mentales, relationnelles et comportementales des malades sont altérées.

Pour estimer l'ampleur de la maladie, l'INSERM avait évalué en 2004 à 850.000 le nombre de personnes atteintes d'une maladie d'Alzheimer ou assimilée, en extrapolant les résultats d'une enquête menée en Aquitaine. Au regard des données internationales obtenues en 2005 par consensus d'experts, cette estimation paraît plutôt un majorant, d'autant que le dénombrement d'une maladie dont l'apparition est progressive est naturellement entaché d'incertitudes.

En dehors de cette évaluation en population générale, le nombre de personnes suivies pour cette maladie est plus faible (388 500), ce qui s'explique par le délai d'évolution à partir des premiers symptômes, puis du diagnostic et enfin de la prescription, qui n'est d'ailleurs pas systématique. 69 % d'entre elles étaient prises en charge au titre d'une l'affection de longue durée (ALD 15 : maladies d'Alzheimer et autres démences). Les 31 % restantes ont été repérées par la prescription de médicaments spécifiques à la maladie d'Alzheimer.

Face aux spécificités médicales et sociales de la maladie d'Alzheimer, le Président de la République a lancé le 1^{er} février 2008 un plan national courant sur la période 2008 – 2012 qui retient trois axes principaux :

- améliorer la qualité de vie des malades et de leurs familles (par un diagnostic plus précoce et une meilleure prise en charge plus intégrée) ;
- mieux connaître la maladie (axe recherche) ;
- changer le regard sur la maladie, en l'érigant en enjeu de société tant national qu'euro péen.

Le pilotage du Plan national Alzheimer et maladies apparentées est confié à une mission interministérielle qui rend compte directement au Président de la République. Une sélection d'indicateurs de suivi du plan Alzheimer 2008 – 2012 est présentée à l'indicateur n° 3-4.

Construction de l'indicateur : L'InVS calcule le nombre de personnes suivies pour la maladie d'Alzheimer ou une maladie apparentée en additionnant, pour les trois régimes d'assurance maladie CNAMTS, RSI, MSA, d'une part le nombre de personnes enregistrées en affection de longue durée 15, d'autre part, le nombre de personnes non enregistrées en affection de longue durée 15 mais traitées par un médicament spécifique.

Précisions méthodologiques : Pour déterminer le nombre de personnes traitées pour la maladie d'Alzheimer, l'assurance-maladie prend en compte les assurés présentant au moins deux remboursements dans l'année par un des traitements Aricept®, Exelon®, Reminyl® ou Ebixa®. Les données sont analysées par département, par sexe et par tranche d'âge.